



Ville d'Enghien

Assemblée du Conseil communal du 24 février 2022

Ordre du jour et Note de Synthèse

Réf. : DG/504.1:172.2/2022/02

M.....est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le 24 février 2022 à 19h30 à la salle des Combles des écuries.**

Enghien, le 16 février 2022.

Le Collège communal,

Le Directeur Général,

Le Président,

Thomas GUERY.

Olivier SAINT-AMAND.

ORDRE DU JOUR

A. SEANCE PUBLIQUE

Tirage au sort du membre premier votant.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Article 1 : DG/CC/2022/018/172.2

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 27 janvier 2022

Article 2 : DG/CC/2022/019/172.2

Assemblée du Conseil communal - Acceptation de la démission de Monsieur Jean-François BAUDOUX, en sa qualité de Conseiller communal

Le Collège communal propose à la présente Assemblée d'accepter la démission de Monsieur Jean-François BAUDOUX de ses fonctions de Conseiller communal.

Article 3 : DG/CC/2022/020/172.2

Assemblée du Conseil communal - Prestation de serment de Madame Natacha DEFRAENE en qualité de Conseillère communale

Le Collège communal propose à la présente Assemblée d'entendre la prestation de serment de Madame Natacha DEFRAENE et de procéder à son installation en qualité de Conseillère communale, en remplacement de Monsieur Jean-François BAUDOUX, Conseiller communal démissionnaire.

Article 4 : DG/CC/2022/021/172.22

Assemblée du Conseil communal - Tableau de préséance - Modification

Le Collège communal propose à la présente Assemblée d'approuver le tableau de préséance des Conseillers communaux, conformément à son Règlement d'Ordre Intérieur.

FINANCES COMMUNALES

Article 5 : DF/CC/2022/022/487

Finances communales - Avance de trésorerie à l'ASBL Centre d'Initiation à l'Environnement - Prolongation du délai de remboursement

Le Conseil communal est ici appelé à se prononcer en faveur de la prolongation du délai de remboursement de l'avance de trésorerie accordée en 2016 au Centre d'Initiation à l'Environnement, d'un montant de 60.000,00 €, jusqu'au 31 décembre 2022.

MARCHÉS PUBLICS

Article 6 : CEJ/CC/2022/023/506.4

Marché public de travaux ayant pour objet la restauration de la toiture du couloir vitré du Parc et la construction d'un bloc sanitaire - Adoption du cahier des charges et du mode de passation du marché public

Le Conseil communal est amené à approuver les dispositions du cahier spécial des charges relatif au marché public de travaux ayant pour objet la restauration de la toiture du couloir vitré du Parc et la construction d'un bloc sanitaire. Ce dossier est directement lié à certaines propositions de modification tarifaire de la Salle Pôl'art, de manière temporaire, dans l'attente de mettre à disposition du public une infrastructure complète et de qualité.

Article 7 : CEJ/CC/2022/024/506.4

Marchés publics - Adoption de la nouvelle convention d'adhésion à la centrale d'achat de la Région wallonne (Service public de Wallonie) et de résiliation des conventions antérieures

En raison de la modification de certaines règles de fonctionnement, il est proposé au Conseil communal d'approuver la nouvelle convention d'adhésion à la centrale de marché de la Région wallonne.

RÈGLEMENT DE POLICE

Article 8 : SA/CC/2022/025/580.1

Règlement Général de Police - Kermesse de Pâques - Modification de l'article E219

La présente Assemblée est appelée à se prononcer sur une modification de sa décision du 14 mai 2020 relative à la modification de la date et de l'emplacement de la Kermesse de Pâques. Elle se tiendrait sur la Place du Vieux Marché mais serait organisée à la même

période que les précédentes éditions, en raison du caractère pratiquement immuable des dates de manifestations foraines sur l'ensemble du territoire du Royaume.

ENERGIE

Article 9 : ST1/CC/2022/026/637.81

Mise en place d'un outil digital de suivi du PAEDC - Adoption de la convention d'utilisation avec IDETA

IDETA a initié un marché public au nom des communes volontaires afin de leur donner un accès à l'outil FutureProofedcities et donc à leur espace dédié, pour une durée 3 ans. IDETA s'accorde à prendre en charge la moitié du coût de la licence et l'autre part, quant à elle, serait supportée par la Ville à hauteur de 2.200€ TVAC par an. Pour marquer cet accord, une convention d'utilisation est à adopter par le Conseil Communal. L'interface de suivi de la mise en oeuvre de notre PAEDC et la page publique sont les 2 grands avantages de cet outil.

Article 10 : ST1/CC/2022/027/861.6

Appel à projet "Rénovation énergétique des infrastructures sportives" - Candidature pour le Hall des Sports de Petit-Enghien

La Région Wallonne lance un appel à projet pour la rénovation énergétique des infrastructures sportives. La rénovation du Hall des sports de Petit-Enghien est éligible au subsidé. Suite à l'audit énergétique du bâtiment, il est proposé de remettre une candidature pour des travaux d'amélioration d'enveloppe et des systèmes estimés à 615.923,03 € TVAC. Le subsidé couvrira 70% du montant des travaux.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Article 11 : ST2/CC/2022/028/872.5

Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (C.C.A.T.M.) – Démission de Monsieur Frédéric JANS-COOREMANS.

Il est proposé à la présente Assemblée d'approuver la modification de la composition de la CCATM, suite à la démission d'un membre suppléant. Cette modification est sans effet sur la liste des membres effectifs.

ACTIVITÉS CULTURELLES/SOCIALES/ANIMATIONS PUBLIQUES

Article 12 : SA4/CC/2022/029/482.12:572.21

Finances communales - Modification du règlement tarifaire de location des infrastructures du parc communal par des associations enghiennoises non-commerciales

Il est proposé à la présente Assemblée d'accorder une réduction des tarifs de location en faveur des associations enghiennoises non-commerciale.

Article 13 : SA4/CC/2022/030/482.12 :571.5

Finances communales - Modification du règlement tarifaire de la Maison Jonathas

Il est proposé à la présente Assemblée de modifier le règlement fixant les tarifs de location de la Maison Jonathas, en vue de tendre vers une uniformisation des tarifs de location des différents bâtiments communaux.

ASBL/RÉGIE/INTERCOMMUNALE/ECONOMIE

Article 14 : SA/CC/2022/031/902

Régie communale autonome Nautisport – Communication du plan d'entreprise 2022-2026

Le Collège communal propose à la présente Assemblée de prendre acte du plan d'entreprise 2022-2026 de la Régie communale autonome Nautisport, conformément aux articles 70 à 72 des statuts de ladite régie.

Article 15 : SA/CC/2022/032/902

Régie communale autonome NAUTISPORT – Approbation du bilan et des comptes annuels pour l'exercice comptable 2020 - Communication du rapport d'activités

Le Collège communal propose à la présente Assemblée d'approuver les comptes de la Régie communale autonome Nautisport pour l'exercice comptable 2020, arrêtés provisoirement par son Conseil d'administration, en sa séance du 13 décembre 2021, conformément à l'article 74 des statuts de ladite régie, et de prendre acte du rapport d'activités de ladite Régie pour l'exercice 2020, conformément à l'article 72 des statuts de ladite régie.

COMMUNICATION

Article 16 : DF/CC/2022/033/484.219

Communication de l'Arrêté de Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, approuvant le règlement-taxe sur les carrières pour l'exercice 2022 voté le 16 décembre 2021

Article 17 : DF/CC/2022/034/472.1

Communication de l'Arrêté de Monsieur Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, prorogeant le délai imparti pour statuer sur le budget de la Ville d'Enghien pour l'exercice 2022 voté le 16 décembre 2021

B. HUIS CLOS